

DEPARTEMENT DE L'OISE ET SEINE ET MARNE

PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE LA GERGOGNE ET SES AFFLUENTS



DECLARATION D'INTERET GENERAL AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

COMMUNES

**Bouillancy, Acy-en-Multien, Réz-Fosse-Martin, Rosoy-en
Multien, Rouvres-en-Multien, Varinfroy, May-en-Multien(77)**

ENQUETE PUBLIQUE LOI SUR L'EAU

Vendredi 12 mars 2021 au mardi 13 avril 2021

Rapport 4/4

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

Extrait de l'article R.123-18 « Clôture de l'enquête publique »

Après clôture du registre d'enquête publique le commissaire enquêteur rencontre dans un délai de huit jours, le responsable de projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Les Mairies de Bouillancy, Acy-en-Multien, Réez-Fosse-Martin, Rosoy-en Multien, Rouvres-en-Multien, Varinfroy, May-en-Multien(77) m'ont transmis par courriel au fur et à mesure de leurs notifications, les observations figurant soit, sur le registre d'enquête publique, soit par lettres, soit par courriel

Conformément aux dispositions prises lors des réunions préparatoires, le commissaire enquêteur a transmis par voie électronique au fur et à mesure de leurs notifications, les observations figurant soit, sur le registre d'enquête publique, soit par lettre, soit par courriel, au Maitre d'ouvrage le *Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq aval* ainsi qu'à son bureau d'étude

Réactions du Maitre d'ouvrage sur les diverses observations formulées.

Dans ses commentaires et avis, le maitre d'ouvrage a pris le soin de répondre à chacune des remarques déposées, soit en apportant une réponse globale lorsque la question posée présentait un intérêt général, soit de manière plus détaillée, lorsque la question posée était par trop précise ou personnelle.

I Déplacement des personnes

Lors de l'enquête publique 26 personnes se sont déplacées pendant les 4 permanences du commissaire enquêteur dont :

- 4 à Acy'en-Multien
- 1 à Rouvres en multien
- 7 à Rosoy en Multien
- 14 à May en Multien

II Les observations du public

6 observations sur registre dématérialisé

7 observations sur registres papier

1 observation par lettre

1 observation formulée oralement

Soit 15 observations

III Synthèse des principales observations par ordre prioritaire

| désignation | nombre | observation |
|--|-----------|-------------|
| pas d'entretien de la Gergogne depuis des décennies | 7 | |
| Pas de concertation | 6 | |
| inondation | 5 | |
| les ponts pas adaptés | 4 | |
| Chemins de randonnée impraticables | 3 | |
| Cout du projet trop élevé | 2 | |
| présence de ragondins | 2 | |
| risque d'affaissement de la route | 1 | |
| ne pas supprimer les arbres | 1 | |
| risque suppression de l'alimentation de l'étang en eau | 1 | |
| total | 32 | |

OBSERVATIONS DU PUBLIC PAR LETTRE

Observations n°1 (par lettre)

Monsieur Daniel PONTOIREAU
Ancien Lavoir 60620 Acy en Multien
Le 12 mars 2021

AVIS ET COMMENTAIRE DU PETITIONNAIRE

(Lettre et documents joints remis lors de la permanence du CE)

Origine de propriété

Je suis sculpteur, j'ai installé mon atelier, il y a une quarantaine d'années dans l'ancien lavoir municipal qui était en ruine et que m'a vendu Mme Motte alors Maire d'Acy en Multien.

J'ai depuis cette période agrandi mes bâtiments qui sont des lieux de travail, de stockage et de vie suite à 3 permis de construire successifs. (Voir plan de situation joints).

Cette propriété est à 300 mètres du village, elle est installée sur un terrain constructible de 5000 m² qui se trouve le long de la Gergogne et desservi par un chemin communal qui relie le stade au village.

Evénements de juin 2018

Début juin 2018 , j'ai eu une inondation dû à un débordement de la Gergogne. L'eau et la boue, des alluvions sablonneuses ont envahi tous mes bâtiments sur une hauteur de 50 cm entraînant des dégâts important d'une valeur de 50000€00.

Causes de l'inondation

Pas d'entretien, en aval des berges depuis de nombreuses années, les arbres et végétaux divers faisant obstacle à l'écoulement des eaux.

Aucun drainage des alluvions depuis 30 ans.

Pas de concertation pour essayer de remédier ou de diminuer les causes des débordements, alors qu'il y a peu de personnes riveraines concernées. Ces intempéries sont exceptionnelles, mais seront probablement de plus en plus fréquentes dans l'avenir avec le changement climatique.

Le pont, juste en aval de ma propriété, a été construit trop bas il y a 30 ans (malgré ma présence à l'époque). Ce pont bloque l'eau qui doit passer par dessus pour pouvoir s'écouler.

Demande de gestion future

Concertation des habitants concernés

Traitement des causes de débordement (voir ci-dessus)

Etudier des moyens de détournement à l'endroit des habitations

Vanne à retirer au niveau du notaire d'Acy en Multien , car risque d'inondation

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Les réponses sont apportées sur l'observation 2 démat.

OBSERVATIONS DU PUBLIC DANS REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

Observations n°1 (dans registre)

Madame M. VARRY
Mairie de Rosoy-en-Multien
Le 18 mars 2021

Au vu du document soumis à consultation, il apparaît que le cout total des travaux est bien trop élevé eu égard à l'importance et la catégorie à laquelle apparait la Gergogne.

Notamment en ce qui concerne le détournement du cours de la Gergogne vers le bras de source au niveau du moulin de May, le rapport bénéfice/cout ne penche pas en faveur de cette solution, qui risque aussi d'entraîner des crues

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

En ce qui concerne l'observation "2" je rejoins Madame Varry : les travaux seront à réaliser en fonction des priorités et budgets; l'emplacement décrit par Madame Varry ne semble pas prioritaire.

L'action permettrait vraisemblablement de restaurer la continuité écologique sur le secteur eu égard de la catégorie du cours d'eau. Au vu de la hauteur de chute (3m) au niveau du moulin, cela paraît difficilement aménageable.

La répartition des écoulements et notamment l'impact hydraulique est de toute manière à évaluer par une étude préalable (précisé dans le rapport). D'autres scénarii peuvent être étudiés.

Le PPRE se veut être un outil collaboratif. Les interventions de restauration ambitieuse se font en concertation avec les élus concernés et les propriétaires des parcelles.

Observations n°2 (dans registre)

Madame M. VARRY
Mairie de Rosoy-en-Multien
Le 25 mars 2021

Signalement sur la route qui relie Rosoy-en-Multien à la RD Meaux/Soissons, dans le dernier virage, le lit de la Gergogne s'est agrandi et risque à terme de provoquer l'affaissement de la route (voir photo jointe)



AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie de cette remarque.

Observations n°3 (dans registre)

Monsieur Maxime **MARCELLET**
Fils de Madame Colette **MARCELLET**
Gueux- Bouillancy
Le 27 mars 2021

Ma mère a la source de la Gergogne, à la limite de son jardin. Mon grand Père (depuis presque un siècle) avait une pompe à bras qui pompait l'eau dans la Gergogne pour arroser son jardin.

Les fossés sont complètement engorgés par la vase, les ronces et les branchages au niveau du ruisseau empêchent l'eau de s'écouler normalement et provoque des inondations.

Auparavant il existait un chemin de randonnée entre Gueux (commune de Bouillancy) et le pressoir qui permettait d'aller jusqu'à l'église, je pense qu'il serait très agréable de recréer ce chemin de randonnée très agréable, pour faire des promenades très prisées par la population

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie de cette remarque.

Le PPRE vise justement à réaliser une gestion durable du cours d'eau pour assurer la liberté des écoulements.

Observations n°4 (dans registre)

Madame Micheline **VAN-HYFTE**

1 route de Gueux

Bouillancy

Le 27 mars 2021

Habitante de Gueux ou la Gergogne prend sa source, c'est à peine si on le sait encore, ou la devine, il faut le savoir.

Quand aux berges, c'est un vrai désastre la Gergogne a du mal à se frayer un passage.

Quand j'allais à l'école, un chemin longeait cette Gergogne de Gueux jusqu'en bas à Bouillancy. Nous empruntions ce chemin qui était bien agréable.

Pourquoi ne pas le réhabiliter pour permettre aux promeneurs de faire une agréable promenade.

Gueux a été inondé par un orage, la Gergogne n'a même pas pu absorber une partie de cette eau, à cause de l'engorgement de la Gergogne.

Pourquoi ne pas réhabiliter le chemin , ce qui serait profitable à beaucoup.

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie de cette remarque.

L'entretien durable des cours d'eau permettra d'améliorer les écoulements et limiter les désordres liés aux érosions et aux débordements.

Observations n°5 (dans registre)

Madame Colette **RAKUS** Monsieur Denis **RAKUS**

5 rue Fromentelle

BOUILLANCY

Le 13 avril 2021

Mon problème se pose sur les parcelles E368 etc., pour cause d'inondation future. Le soi disant détournement de la Gergogne vers la rivière provenant d'une source privée pour permettre aux poissons ??, de circuler.

Depuis 64 ans que j'habite la commune, je n'ai vu que des épinoches dans la Gergogne.

Le coup astronomique de ces travaux pour 3 épinoches me semble ridicule. La partie de la rivière nous concernant a toujours été entretenue par mon père, mon fils et moi-même. Je n'ai jamais vu personne entretenir la Gergogne de Bouillancy a May .

Les travaux effectués sur la commune d'Acy en Multien vont nous apporter toutes les eaux de ravinement de cette commune.

La ferme étant passée en BIO , je ne veux pas récupérer les pesticides de toutes les fermes environnantes dans les eaux de ma portion de rivière qui n'est pas la Gergogne.

Nous n'avons pas de problème d'inondation maintenant.

Nous ne voulons pas de ce détournement, il serait possible de faire un escalier en pente douce pour faire passer les épinoches, au niveau de la chute d'eau. Si vous voulez mettre des saumons, ils arriveront peut être à remonter sans escalier.

La Gergogne actuelle nous protège des inondations par un mur suffisamment haut pour éviter tout débordement.

Donc sur la nouvelle déviation il va falloir faire un nouveau mur tout le long afin d'éviter ces soucis ???

Apparemment vous voulez enlever tous les arbres en bordure de rivière . mais qu'est qui retient la terre. Bien joli de vouloir enherber, mais toute la terre va partir dans la rivière.

La Gergogne est complètement bouchée depuis plus de 60 ans , il serait temps de faire quelque chose , mais pas n'importe quoi !! et d'aviser les propriétaires par courrier, d'autant plus que nous sommes en zone humide. Je trouve que cela devient aberrant de faire des travaux gigantesques dans une zone humide (PLU)

Nettoyer, entretenir ma partie des sources est une chose qui est faite régulièrement par nos soins depuis plus de 60 ans.

Il aurait été sympa d'être consulté avant toute cette étude.

Il est clair que je ne souhaite avoir travaillé toutes ces années pour être inondé sur mes terres

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration est un outil développé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie afin de retrouver l'état écologique du cours d'eau. Il fixe pour une période donnée des propositions d'actions et orientations afin d'améliorer l'état des milieux aquatiques et humides. Notamment, l'entretien de la Gergogne est au cœur de ce plan afin de restaurer les écoulements, limiter les embâcles, l'envasement, etc... Le PPRE est une 1^{ère} étape dans la reconquête de la biodiversité, mais n'est pas une finalité ou encore un programme fixé dans le temps.

En ce qui concerne les propositions de restauration écologique plus ambitieuses, il ne s'agit évidemment pas d'imposer une vision mais d'ouvrir une concertation avec les propriétaires volontaires pour atteindre les objectifs fixés dans les Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. De plus, elles font généralement l'objet d'une étude plus poussée (le PPRE étant une feuille de route afin d'avoir une vision cohérente à l'échelle du bassin), appelé Avant-Projet. C'est lors de cette étude que plusieurs scénarios d'interventions sont proposés ou que des études complémentaires sont menées : à ce titre, les interventions ne doivent pas aggraver le risque inondation ou mettre en péril les usages liés aux parcelles concernées. La restauration écologique n'est pas un objectif se substituant à la sécurité des biens et des personnes.

Le syndicat prend note et vous remercie de cette remarque.

Observations n°6 (dans registre)

SCI Fonds d'Ambray à May
Monsieur Jean Claude **DEMES**
30 rue Charles De Gaulle
77470 POINCY

Le 13 avril 2021

Votre projet semble arrêter l'alimentation en eau de l'étang qui est vieux de 50 ans

J'ai investi une grosse somme d'argent dans ce projet, la Police de l'eau est venu sur les lieux, elle nous a recommandé de ne plus alimenter l'étang par la Gergogne.

Nous avons effectué un piquage à la côte blanche, le technicien à notre demande est venu sur les lieux, il n'a rien trouvé à redire, il a fait des photos, pour son chef, cela fait 6 ans et toujours rien.

Par contre je tiens à préciser que le piquage côte blanche passe par l'étang et rejoint la vieille Gergogne et ensuite dans l'Ourcq suivant votre schéma de réhabilitation.

Nous attendons une réponse sur vos travaux, car nous envisageons un investissement de 60000euros part du gérant et de son père démissionnaire.

Par ailleurs je vous précise que nous avons planté 550 arbres de différentes essences

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie de cette remarque.

Observations n°7 (dans registre)

Monsieur Patrick **GIBERT**

Parcelle Héronnière

REEZ- FOSSE-MARTIN

Le 13 avril 2021

A gauche de la route Nogeon vers Reez-Fosse-Martin, n'a pas à être concerné
Erreur sur le cour de la rivière : Des fossés créés dans la peupleraie ne sont pas le
cour de la rivière

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie de cette remarque.

OBSERVATIONS DU PUBLIC DANS REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE DEMATERIALISE

Observations n°1 (dématérialisé)

Monsieur Dominique **VALET**
Consultant en Mairie
Mairie d' Acy en Multien
Le 20 mars 2021 à 15h15

Bonjour Mr LEGLEYE,
Veuillez trouver ci joint le compte-rendu de notre entretien du 12 février à ACY EN MULTIEN.

Annexes jointes (2).

Pré-étude des travaux à réaliser sur le territoire d'ACY EN MULTIEN
Rapport concernant un enlèvement des embâcles en aval du poste de relevage de la STEP sur le bras de rivière "Ancienne GERGOGNE" effectué en mars 2011.

Pièces jointes ci-dessous :

Enquête publique « Restauration de la GERGOGNE » Secteur ACY EN MULTIEN

A l'attention de Mr LEGLEYE « Commissaire Enquêteur »

Suite à notre entretien du 12 mars à Acy en Multien, veuillez trouver ci-joint quelques documents faisant état de la situation de la rivière sur la commune d'Acy en Multien en particulier de ses affluents « Ancienne GERGOGNE et MACLA »

Ancienne GERGOGNE :

Ce bras de rivière longe le village entre le lieu dit Les Prés du Tonneau et sa jonction avec la Gergogne 150 Ml en aval de la station d'épuration, il régule le niveau de la nappe sub-affleurente par un réseau de fossés de drainage, reçoit les eaux pluviales en provenance de l'ouest et du centre du village et de ruissellement du bassin versant nord-ouest.

Un pré étude des travaux ci-jointe a été remise aux différents intervenants « Administrations de tutelles et bureaux d'études »

A noter ; un enlèvement des embâcles effectué en mars 2011 par la commune en aval du poste de relevage de la STEP a permis de réduire le volume traité par la STEP de 300 M3 jour à 135 M3 jour.

Voir rapport CJ

La MACLA :

Ce ru reçoit les eaux de ruissellement du bassin versant nord (800 Ha) et les eaux pluviales du nord et de l'est du village.

Un reprofilage est à réaliser sur toute la longueur de traversée du village pour rétablir le fond de rivière sous le fil d'eau des canalisations d'évacuation des eaux pluviales et entre le radier du pont de la RD 332 et sa confluence avec la

Gergogne, le niveau du fond de rivière étant supérieur de 15 cm au niveau du radier du pont routier (Dépôt d'alluvions en provenance du bassin versant).

Pour ce qui concerne le programme des travaux prévus sur la rivière principale RAS.

Conclusion

La restauration et l'entretien de ces deux affluents sont d'une importance capitale pour la commune, d'où la nécessité impérieuse de réaliser ces travaux très rapidement avant qu'une catastrophe telle que l'inondation du 9 mai 1988 ne survienne.

Pour information une restauration et mise en séparatif de l'ensemble du réseau d'assainissement est programmée par la commune. Les eaux pluviales actuellement déversées dans le réseau d'assainissement vers la STEP seront donc à l'avenir déversées directement dans les 2 affluents.

Dominique VALET (Consultant Mairie)

2 Pièce jointe ci-après

Pré-étude Travaux GERGOGNE secteur Acy en Multien

Rapport enlèvement des embâcles en aval du poste de relevage de la STEP

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

En ce qui concerne l'observation "3" de Monsieur Valet, Ces observations sont plus des constats déjà décrits dans le rapport de présentation de "Suez". Cependant, je tiens à préciser que l'item relatif au ruissellement de la loi GEMAPI n'est pas un "item" qui n'a pas été transféré par la loi à la Communauté de Commune ni au Syndicat et demeure une compétence communale.

La gestion du ruissellement demeure du "domaine communal". par ailleurs le "curage" du fond de la Macla n'est pas autorisé par la loi. La commune peut et doit en entretenir les berges

Observations n°2 (dématérialisé)

Monsieur Daniel PONTOIREAU
Ancien Lavoir 60620 Acy en Multien
Le 27 mars 2021

NOTA : Cette Observation n°2 (dématérialisé) vient en complément de l'observation n°1 (par lettre) formulée le 12 mars 2021 par Monsieur Daniel PONTOIREAU

Monsieur Daniel PONTOIREAU
Ancien Lavoir 60620 Acy en Multien

DANIEL PONTOIREAU Ancien lavoir 6060 ACY en MULTIEN
daniel.pontoreau@free.fr

A

Mme Corinne Orzechowski Préfète de l'Oise
Mr LEGLEYE commissaire -enquêteur concernant la rivière GERGOGNE
Mr Benoit PROFFIT président du syndicat
Mr Jean Michel RAMIZ maire d'Acy en Multien

Madame, Messieurs

En tant que rare habitant riverain de la rivière Gergogne entre Bouillancy et May en Multien, je vous fais part de ma situation dans la commune et vous fait part de mes remarques pour cette enquête publique.

A la lecture de cette importante étude de programmation de restauration et d'entretien de la Gergogne, je m'étonne qu'il ne soit aucunement fait mention, ni pris en compte l'existence de lieux d'habitation.

Origine de propriété

Je suis sculpteur, j'ai installé mon atelier, il y a une quarantaine d'années dans l'ancien lavoir municipal qui était en ruine et que m'a vendu Mme Motte alors Maire d'Acy en Multien. J'ai depuis cette période agrandi mes bâtiments qui sont des lieux de vie, de travail et de stockage suite à 3 permis de construire successifs. (voir plans de situation joints) Cette propriété est à 300 m du village ; elle est installée sur un terrain constructible de 5000 m² qui se trouve le long de la Gergogne et desservi par un chemin communal qui relie le stade au village. **ZONE Ge1b**

Evènement de juin 2018

Début juin 2018 j'ai subi une inondation exceptionnelle dû à un débordement de la Gergogne. L'eau et la boue, des alluvions sablonneuses, ont envahit tous mes bâtiments (voir photos) sur une hauteur de 50 cm entraînant des dégâts important d'une valeur de 50 000 €.

A la lecture de cette conséquente étude technique et financière réalisée à l'occasion de cette enquête publique, je m'étonne du peu d'attention portée aux risques d'inondation des quelques habitations bordant la Gergogne et de l'absence de recherches afin d'y remédier ou d'en atténuer les effets.

Causes de l'inondation.

- Le lit d'origine de l'ancienne Gergogne qui passe au nord a été détournée vers le début du XXème siècle (le lavoir où j'habite a été construit en 1901)
- Pas d'entretien des berges, en aval de ma propriété, depuis de nombreuses années, les arbres et végétaux divers faisant obstacle à l'écoulement des eaux.
- Aucun drainage des alluvions fines depuis environ 30 ans.
- Pas de concertation pour essayer de remédier ou de diminuer les causes de débordements pour les riverains concernées entre Bouillancy et May en Multien.
- Ces intempéries sont exceptionnelles mais seront probablement de plus en plus fréquentes dans l'avenir avec le changement climatique.
- Le pont, juste en aval de ma propriété, a été construit trop bas il y a 30 ans En cas de crue, le tablier du pont bloque l'eau . Celle-ci doit passer par-dessus pour pouvoir s'écouler.
- Le pont de l'ancienne Gergogne, plus au nord, près du village sur le chemin communal, est en très mauvais état et lui aussi trop bas.
- Une vanne située près de l'étude notariale, avant la route de Meaux est un danger en cas de fermeture accidentelle ou malveillante (déjà observé)

A la lecture de l'enquête

La lecture de cette enquête semble présenter certaines contradictions d'objectifs affirmant d'une part que ce programme n'est pas concerné par un PPRI (Plan de Prévention du Risque d'Inondation) et développant tout au long de l'étude :

- qu'il est élaboré comme défense contre les inondations (p. 11)
- pour améliorer l'hydraulique des écoulements (p.12)
- Pour retirer les particules fines en dépôt
- Pour intervenir sur les ouvrages qui impactent négativement le fonctionnement des cours d'eau, comme un effet de seuils, ralentissant des écoulements. « ces interventions ont pour objectifs, **d'effacer ou d'aménager ces ouvrages de façon à supprimer ou réduire leur impact** » (p.12/113)
- « éviter tout point de blocage (ponts ?) pouvant altérer l'évacuation des eaux » (p.11 de l'annexe2)

Travaux d'entretiens préventifs suggérés et demandés.

- Rehausse du pont juste en aval de ma propriété (voir schéma)
- Réparation et rehausse du pont de l'ancienne Gergogne vers le village (au nord de ma maison) voir schéma
- Elaborer un contournement de ma propriété de manière qu'en cas de crue l'eau contourne mes constructions : entre plusieurs projets a étudier et choisir :
- **Projet A** : rétablir un lien entre l'ancienne Gergogne d'origine et la nouvelle qui passe le long de mon terrain (voir schéma)
- **Projet B** : créer un lien en amont de ma maison entre le bras sud et le bras nord de la Gergogne (dite « ancienne ») le niveau du bras sud étant environ 1m plus haut que le bras nord (voir schéma)
- **Projet C** : créer un ouvrage hydraulique de retenue d'eau en amont de mon terrain (comme il en existait à l'origine pour faire entrer l'eau dans le lavoir). Avec l'aide d'un bassin terrassé faisant trop plein (en amont, voir schéma)
- Ces interventions importantes, essentielles, doivent être accompagnées d'un entretien constant des berges en aval de mon terrain, arbres et végétaux divers faisant obstacle à l'écoulement des eaux.
- Le lit de la rivière Gergogne s'est rempli d'une masse importante de particules fines depuis 30 ans
(date du dernier curage) qui augmente le niveau d'eau et empêche en partie son écoulement .

Il est absolument nécessaire de curer à nouveau le fond, du moins par zone, notamment en aval

de ma maison.

- Historiquement il existait des fossés perpendiculaires au lit de la Gergogne pour drainer les champs

de peupliers. Il serait judicieux de les restaurer.

- La vanne près du notaire, avant la route de Meaux est un danger en cas de fermeture accidentelle

ou malveillante, il est nécessaire de la supprimer.

Madame, Messieurs

J'espère que vous pourrez tenir compte de mes demandes afin d'améliorer notablement l'irrigation des terrains et essayer de réduire les risques d'éventuelles inondations ou du moins d'en diminuer l'impact.

Bien cordialement

Daniel Pontoreau

N'est - ce pas une priorité de combattre les risques d'inondation dans les zones habitées

Sommaire des plans et documents joints :

- 1 - plans de situation ayant fait l'objet de mon permis construire
- 2 - plan de situation de la zone Ge1b prise en compte dans l'enquête.
- 3 - deux images de mes locaux inondés
- 4 - plan des cours d'eau dans la zone d'Acy en Multien
- 5 - proposition du projet A
- 6 - proposition du projet B
- 7 - proposition du projet C

NOTA : les documents joints seront transmis par courriels séparés

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Les 3 observations que vous m'avez envoyées nous confirment que le Syndicat a besoin de faire réaliser, comme indiqué dans le rapport de présentation l'entretien de la rivière. Le PPRE vise justement à réaliser une gestion durable du cours d'eau. Je précise que l'entretien des berges est du domaine des particuliers et qu'il est interdit de curer une rivière. Nous rappelons le devoir des propriétaires riverains, conformément au code de l'environnement, art. L215-1 4 : « le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Cette action a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

Ainsi le SM de l'Ourcq réalisera ce travail afin de limiter les risques de débordement. Le syndicat prend note de vos observations et vous en remercie.

Le PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien) est un outil opérationnel proposé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie afin d'améliorer l'état écologique des cours d'eau de son territoire. Il répond notamment à la réglementation européenne fixée par la Directive Cadre sur l'Eau imposant aux états membres l'atteinte du bon état écologique. L'objectif premier du présent PPRE est donc bien l'amélioration de l'état écologique, ce à quoi répond les interventions proposées.

Cette amélioration passe d'une part par un entretien durable et pérenne de la ripisylve et du lit mineur (ce que vous proposez pour l'aval de votre propriété) et des actions plus ambitieuses visant la morphologie du cours. Si l'objectif principal est bien d'une vertu écologique, les interventions ne doivent en aucun cas aggraver le risque inondation. Cependant, elles peuvent

dans certains cas en diminuer le risque, en facilitant les écoulements et limiter les effets de retenues. Ceci est généralement validé par des simulations informatiques, non réalisées dans le cadre d'un PPRE, mais dans les phases d'Avant-Projet. Sachez que le programme présenté ici est une feuille de route permettant d'avoir une vision globale cohérente à l'échelle du cours d'eau. Les travaux seront précédés d'études de conception plus locales permettant par exemple d'étudier plusieurs scénarii en fonction de la volonté du propriétaire et des enjeux reconnus autour.

Le PPRE n'est pas un PPRI et n'a pas vocation à l'être. En effet, le PPRI est un outil de prévention du risque inondation (aucune vertu écologique) et a, entre autres pour visée la réglementation de l'urbanisation dans les zones les plus à risques. Ce programme est élaboré par les services de l'état. Si les actions du PPRE doivent permettre d'améliorer les écoulements, et par conséquent, diminuer localement le risque inondation, elles n'ont pas la même finalité que celles proposées dans la lutte contre le risque inondation.

Les travaux de curage sont soumis à la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques mais sont de manière générale proscrits car ils ne font que repousser le problème. Il vaut mieux, comme vous le précisez, travailler sur les berges et les arbres faisant obstacles, ce qui permettra de favoriser l'auto-curage de la rivière de ces sédiments. Et c'est ce qui est au cœur du programme d'actions présenté aujourd'hui.

Observations n°3 (dématérialisé))

Monsieur Guénolé **QUEFFURUS**

Rouvres en Multien

Le 05 avril 2021

En raison du nombre des remarques, les réponses sont apportées au fil du texte pour en faciliter la lecture.

Après lecture détaillée du document, vous trouverez ci-dessous les remarques que je souhaite apporter à l'enquête publique.

1- Tableau n°2 (page 19)

Les parcelles C0046 et C0047 ne sont pas renseignées avec les propriétaires de ces parcelles à ce jour.

Merci pour cette remarque, les propriétaires inscrits dans la liste sont ceux communiqués par les bases de données disponibles au moment de la rédaction du rapport (données de 2019).

2- Travaux G7.2 - Section Ge3a - Année 1 (page 86)

Les plantations arbustives et arborées sur la rive droite de la Gergogne prennent bien en compte les surfaces boisées existantes sur la parcelle ZA4 (May en multien) avec la rupture de la ligne pointillée . Cf. Image ci-dessus.

Le segment ge3a est qualifié par son absence de ripisylve. C'est dans l'ensemble vrai mais cela ne saurait masquer l'existence ponctuelle de ripisylve avec des essences adaptées (chênes, bouleaux, aubépine...) et sans caractère de sénescence.

L'entretien léger de cet existant serait beaucoup plus bénéfique pour atteindre rapidement les objectifs écologiques et paysagés. La plantation globale serait ainsi adaptée entre une plantation en plein et un regarnissage là où c'est possible.

Par ailleurs la fiche n°7 (annexes) relative à ce type de travaux propose l'utilisation de l'essence frêne, alors que la gergogne est située en pleine zone de chalarose. Ce type de plantation est vouée à un échec quasi certain.

La plantation ne devra pas se faire au détriment de l'existant si celui-ci est adapté. Pour ce dernier, un entretien léger pourra être maintenu lors de l'intervention sur le tronçon, si nécessaire. En ce qui concerne la chalarose, nous vous remercions pour cette remarque, ce fait sera pris en compte dans le choix définitif des espèces lors de la plantation.

3- Travaux G7.3 - Section Ge3a - Année 3 (page 99)

Les plantations arbustives et arborées ne sont représentées que sur la rive gauche de la Gergogne et ne prennent pas en compte les surfaces boisées existantes sur la parcelle ZE42 (rouvres en multien) avec une rupture de la ligne pointillée verte comme cela a été faite pour les travaux prévus en amont lors de l'année 1. Cf. Image ci-dessus.

Il paraît inopportuniste de faire cette plantation arbustive dans une portion de rivière déjà boisée des deux côtés de manière similaire. De plus ce type de plantation arbustive n'est pas reconduit en aval de la section Ge3a, où la situation est identique avec des bois de chaque côté.

Le syndicat prend note et vous remercie pour cette remarque.

4- Travaux G10.1- Section Ge1b- Année 2 puis 4 (page 90 et 102)

À regards de la multitude des bras et la complexité de la zone, l'étude à réaliser en année 2 aura un impact majeur sur le terrain.

Les explications en annexe (fiche 10) montrent bien l'idée de dévier la gergogne vers un des bras d'alimentation de l'ancienne cressonnière.

Le point suivant attire mon attention/ interrogation :

L'enlèvement du passage busé de la source sous la Gergogne

L'aval du passage busé est clairement plus de 2 m sous le niveau de la gergogne. La connexion du bras de source et de la gergogne à ce niveau va conduire à l'assèchement de la gergogne actuelle en aval de ce point. Est-ce la volonté exprimée dans cette enquête ?

Sinon, comment est-il prévu de maintenir un flux d'eau dans le cours d'eau actuel de la gergogne ?

Il ne s'agit évidemment pas d'assécher la Gergogne. Au vu de la complexité hydraulique du site, la réalisation d'une modélisation hydraulique sera sans doute nécessaire pour éviter ce type de désagrément et caler les cotes de fond. Notez que le P.P.R.E est une feuille de route donnant à l'échelle d'un bassin une intervention cohérente sur une période donnée. Les actions proposées ici se basent à partir d'une étude de terrain mais nécessiteront pour la plupart des études spécifiques de type Avant-Projet pour adapter précisément l'action. Cet AVP est généralement une phase de concertation avec les acteurs techniques et propriétaires de la parcelle concernée.

Par ailleurs, la zone de renaturation (surlignée en orange) ne prend en compte qu'un seul bras de source (nord) en amont du passage busé.

Il me paraît indispensable d'intégrer à la zone de renaturation la gergogne sur la même longueur en amont du passage busé.

Le syndicat prend note et vous remercie pour cette remarque.

Il me paraît indispensable de prendre en compte aussi l'amont du bras de source sud qui rejoint directement le futur tracé de la Gergogne, juste après le passage busé.

L'ouverture du milieu sur une largeur de 10 mètres autour du cours d'eau doit s'entendre :

* 10 mètres de part et d'autre du cours d'eau, ou 5 m de chaque côté ?

* Le cours d'eau correspond au futur tracé de la gergogne ou cela inclut tous les bras de source de la zone de renaturation en orange ?

**Les opérations se font sur une bande de 5m de part et d'autre du cours d'eau.
Le tracé concerne le reprofilage en long du cours d'eau.**

Du fait de l'entremêlement des canaux sur mes propriétés, ces travaux de renaturation vont probablement toucher plus 90% de la surface au sol de ces parcelles. Je souhaite vivement être informé et associé à l'étude de l'année 2.

Elle sera l'occasion d'associer toutes les parties prenantes autour du projet.

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Les avis du Maitre d'ouvrage sont notifiés en caractère gras dans le courriel de Monsieur Guénolé **QUEFFURUS** ci dessus

Observations n°4 (dématérialisé)

GROUPEMENT FORESTIER DU MARAIS D'ACY

Chemin du Sillon

60620 Villers Saint Genest

Tel : 06.87.76.52.35

Monsieur **DELTOUR**

13 rue Jean Jacques Rousseau

60800 Ville : **CREPY EN VALOIS**

frdeltour@wanadoo.fr Téléphone : 06.87.76.52.35

Le 13 avril 2021

Les marais sont une vraie richesse de diversités au niveau de la flore et faune grâce à de nombreuses sources qui ne se tarissent pas même lors des fortes canicules.

Ainsi nous serons toujours favorables à votre projet pour maintenir cette zone humide.

Il est vrai qu'il y a de nombreuses espèces qui occupent ce biotope de zone humide, mais nous sommes également en présence de ragondin qui minent les berges par leurs galeries.

Nous devons exploiter des peupliers dans cette zone en 2021-2022, serait-il possible d'avoir une concertation en amont car la zone sera replantée après exploitation (quid) des essences et distances souhaitées).

L'ancienne Gergogne et ses sources devraient être retravaillée dans votre étude. (voir plan)

NOTA : Les documents joints ont été transmis au MOU et son BE par PubliLégal

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie pour cette remarque.

Observations n°5 (dématérialisé))

Monsieur Fernandes et madame Lacroix
au moulin de May
May en Multien
Le 13 avril 2021 à 22h15

Suite à la réunion du jour,
Nous souhaitons donner notre avis sur les actions de restauration et d'entretien de la Gergogne

Nous sommes formellement opposés à ce que la Gergogne se jette dans notre cours d'eau, car cela va considérablement augmenter le volume d'eau, et que nous allons avoir des inondations et des infiltrations d'eau à l'intérieur de notre maison

Je vous ai joint la photo du pont qui se situe au fond de notre propriété qui déjà avec un cours d'eau de 20 cm endommage la structure du pont je n'imagine pas avec le débit de la Gergogne les dégâts que cela va poser au pont et au mur de notre propriété et les inondations à prévoir alors que nous avons jamais été inondé avec le débit actuelle

Nous sommes clairement opposés à tout type de travaux sur notre parcelle de propriété

Nous vous avons joint des photos pour que vous puissiez voir par vous même
Tout l'ensemble des propriétaires sont totalement opposés à ce projet

NOTA : Les documents joints ont été transmis au MOU et son BE par PubliLégal

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie pour cette remarque.

1 Observations n°6 (dématérialisé))

Monsieur Olivier JOHN
Email : Olliver John <john.olliver@orange.fr>
Le 13 avril 2021 à 23h25

Observation : remarques sur le projet
Remarques des riverains du tronçon Ge3b:

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Pas de remarques ??

OBSERVATIONS DU PUBLIC PAR VOIE ORALE

Observations recueillies lors de la permanence du CE le 27 mars 2021

- Présence de Ragondins qui détériorent le lit de la gergogne
- Pas d'entretien de la Gergogne depuis une trentaine d'années
- Les ponts sur le Gergogne ne sont pas adaptés pour les raisons suivantes :
 - Par forte pluie ou d'orage la rivière passe au dessus ou sur les cotés des ponts
 - Des tracteurs très lourdement chargés (45Tonnes) de betteraves, risquent d'effondrer les ponts qui ne sont pas conçus pour cette charge.
- Certains chemins a coté ou le long de la Gergogne servent de dépôt de gravois, ou de vieilles carcasses de voitures.

AVIS ET COMMENTAIRE DU MAITRE D'OUVRAGE

Le syndicat prend note et vous remercie pour cette remarque.